

# Compagnie des Archers Quevenois



Quéven, le 25 mai 2023

## Compte-rendu de réunion du CODIR du 25 mai 2023 A la salle de Kerlaran à Quéven

Présents : Didier SANS, Maxime BOULBEN, William DAVID, Thibaud DESBONNETS, Alain DEVILLIERS Thierry GAUDIN, Nolwenn GOASGUEN, Christian GUILLEMAUD, Laurent HANIN, Thierry PIRSON, Lucie MOLINA

Excusés : Lou-Marine POUILLARD, Guy LEBAGOUSSE

Début de séance : 18h03

Didier SANS souhaite la bienvenue à tout le monde et rappelle les postes déjà attribués, qui sont ceux constituant le bureau :

- Didier SANS, Président
- Lucie MOLINA, Secrétaire
- Thierry GAUDIN, Trésorier

### 1. Organisation et affectation des postes des membres du CODIR

➤ Didier propose Thibaud DESBONNETS au poste de Premier Vice-Président ainsi que Alain DEVILLIERS au poste de Deuxième Vice-Président.

Il souhaite également l'attribution de postes de Référents, qui ont un rôle de conseils aux archers, et propose William DAVID et Guy LEBAGOUSSE comme référents Arc à Poulies ainsi que Thibaud DESBONNETS comme référent Arc Classique.

L'ensemble des postes est accepté par le comité.

➤ Il propose une répartition en commissions et rappelle leur rôle : les commissions, en plus de participer au fonctionnement de la compagnie, font des propositions au CODIR, qui les valident ou non. Il précise que chaque archer de la compagnie est libre d'intégrer une ou plusieurs commissions.

Didier rappelle qu'étant déjà en mai, le budget prévisionnel doit se faire avant le 31 août.

Les commissions proposées sont les suivantes (avec les responsables proposés) :

- Commission Parcours, Guy LEBAGOUSSE, Thierry PIRSON.
- Commission Cibles, Thierry PIRSON et Christian GUILLEMAUD
- Commission Formation, Alain DEVILLIERS
- Commission Jeunes, Lou-Marine POUILLARD
- Commission Matériel, Alain DEVILLIERS et Maxime BOULBEN

L'ensemble des commissions, ainsi que les responsables, est accepté par le comité.

# Compagnie des Archers Quevenois

➤ Concernant la commission Parcours, Laurent HANIN précise que Guy LEBAGOUSSE, qui tenait déjà le rôle de responsable, souhaite pouvoir former des personnes à l'entretien du Parcours. Une équipe est déjà bien impliquée et il faut garder cette dynamique.

Alain explique que l'entretien des espaces de Kerlaran et du Ronquédo, faute de monde, a aussi été entretenu par Guy. Laurent exprime le souhait de Guy de relayer cette tâche à d'autres personnes et de bien séparer les terrains Cibles et Parcours.

Cette répartition est approuvée par le comité.

- Didier propose d'autres postes utiles à la compagnie :
- Secrétaire adjoint, Laurent HANIN
  - Officier de tir, Nolwenn GOASGUEN
  - Correspondant licences, Didier SANS
  - Intendance/Caviste, Nolwenn GOASGUEN
  - Gestion de la communication (incluant le site internet et les partenariats notamment), Lucie MOLINA et Nolwenn GOASGUEN

Il est fait le choix de ne pas nommer de Trésorier adjoint pour faciliter le suivi des finances. Didier souhaite que les droits de signature soient donnés à Didier SANS, Thierry GAUDIN et Alain DEVILLIERS. Les démarches administratives sont en cours auprès de la banque.

L'ensemble des attributions de postes est accepté par le comité.

➤ Concernant les licences, Didier précise que le trombinoscope de la compagnie est à jour. Les archers ont toujours la possibilité de modifier leur photo sur le site de la fédération. Il faut en informer Didier pour qu'il puisse faire la validation.

➤ Concernant le site internet, Didier informe que l'ancien site n'est plus accessible sur internet. Le nouveau site, qui a été lancé en 2020, est hébergé par Sports Régions (90€/an).

## **2. Points sur les finances**

➤ Michèle BOURBASQUET, ancienne Trésorière, a fait un arrêt provisoire des comptes au 31 avril qui sont donc à jour mis à part quelques dépenses à rembourser depuis.

➤ L'organisation du concours Nature a engendré un bénéfice de 282,97€.

Même si la somme peut paraître faible, Didier précise que ce chiffre tient compte d'investissements qui ont été faits pour ce concours. Cela inclut notamment des achats de matériel et une enveloppe de 400€ pour acheter des coupes et médailles, dont il reste environ un tiers qui pourra être utilisé sur de futurs concours.

➤ Des archers de la compagnie ont participé, ou vont participer, à deux événements nationaux : le Championnat de France Nature (Gwenaël LE BELLEC, Bruno CAUSSOU et Fabrice MASSON) et le Trophée des Mixtes National (Fayçal TAHIR, Lucie MOLINA, Lou-Marine POUILLARD et Maxime BOULBEN)

Didier rappelle que, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale de 2022, les inscriptions des archers à des événements départementaux, régionaux ou nationaux sont pris en charge par la compagnie. C'est donc aussi le cas sur ces concours.

Il rappelle également que la compagnie rembourse à hauteur de 3€ les inscriptions aux concours à partir du 4<sup>ème</sup> concours. Cependant, pour aider aux finances, il préférerait que cette participation financière soit faite via un remboursement en fin d'année sportive plutôt que via une remise sur l'inscription de l'année sportive suivante, comme c'est le cas actuellement. Cela permettrait de séparer financièrement les saisons sportives.

# Compagnie des Archers Quevenois

Ce fonctionnement est accepté par le comité.

Dans le cadre du Championnat de France Nature et du Trophée des mixtes, les archers doivent également engager des frais de logement et de transport. La question se pose donc de savoir si, et dans quelles proportions, la compagnie participe à ces frais.

Après discussions, il est fait le choix de considérer un forfait de 25€/jour de compétition/archer. Cela représente donc une participation comme suit :

- Championnat de France Nature
  - o 75€/archer pour les frais logement/transport = 225€ pour 3 archers
  - o 35€/archer pour l'inscription = 105€ pour 3 archers
- Trophée des Mixtes National
  - o 50€/archers pour les frais logement/transport = 200€ pour 4 archers
  - o 20€/équipe pour l'inscription = 40€ pour 2 équipes

### 3. Dépenses à venir

➤ L'achat de neuf cibles à lamelles, pour petits et moyens gibiers, a été demandé par Guy LEBAGOUSSE pour le Parcours Nature. Le budget prévu était de 900€.

Trois devis ont été établis, donnant des prix aux alentours de 110€/cible ce qui représente 990€ pour les neufs cibles, supérieur au budget initial.

Après discussions, il a été choisi d'accepter cet achat sur le principe. Cependant, les devis doivent encore être mis à jour, notamment pour clarifier le coût des transports. En particulier, un achat des cibles chez Bretagne Archerie, proche de Rennes, pourrait permettre d'économiser sur le transport en allant chercher les cibles nous-mêmes.

Ne s'agissant a priori pas d'un achat urgent, il est cependant décidé d'attendre la réception d'une subvention de 1 500€ qui devrait être votée en juillet et arriver de la part de la mairie de Quéven en juillet ou août.

### 4. Questions diverses

➤ Lucie MOLINA demande où en est l'échange avec la ville de Lorient qui a contacté la compagnie pour proposer une démonstration lors d'un événement organisé en septembre.

Alain DEVILLIERS explique que, si un début d'intérêt pour l'événement a été communiqué à la ville de Lorient, il n'a pas eu de nouvelles. Avec l'ensemble du comité, il s'interroge également sur l'intérêt et les retombées pour la compagnie. Il évoque d'anciennes expériences mitigées avec Décathlon.

Enfin, il serait également intéressant de demander à Lorient ASAL s'ils ont été contactés ou non.

➤ Didier SANS demande si des membres du CODIR sont prêts à proposer des créneaux d'ouverture du terrain de Kerlaran, en plus des entraînements du mardi et du vendredi (17h/20h) ouverts par Didier SANS.

Il est décidé une répartition des créneaux suivants :

- Lundi 17h/20h : Thierry GAUDIN
- Mercredi 17h/20h : Alain DEVILLIERS et Christian GUILLEMAUD
- Jeudi 17h/20h : Christian GUILLEMAUD

Après échanges sur la trop faible utilisation du terrain de Kerlaran, malgré sa disponibilité tous les soirs de la semaine, il est suggéré de proposer prochainement une séance de découverte du pas de tir extérieur. Celle-ci se ferait lors d'un créneau d'école de tir (un mardi a priori). Reste à voir quand, et comment, mettre en place l'opération.

➤ Christian GUILLEMAND demande quand les maillots seront livrés : la semaine prochaine normalement.

Maison commune, 63, rue Jean Jaurès, 56530 Queven ☎ 06.81.54.48.28 SIREN : 494954761, RNA W561003346

Association loi 1901 agréée Ministère de la Jeunesse et des Sports

✉ : [didier.sans.arc@orange.fr](mailto:didier.sans.arc@orange.fr) Site Internet : <https://compagnie-des-archers-quevenois.sportsregions.fr/>

# Compagnie des Archers Quevenois

## 5. Informations diverses

- Le Forum des Associations aura lieu le 2 septembre. Il faudrait étudier la possibilité de proposer une initiation. Le service des sports de la mairie de Quéven a donné son accord de principe.
- Le gymnase du Ronquédo sera fermé à partir du 2 juillet pour les vacances estivales.

## 6. Date de la prochaine réunion

Après discussions et selon les disponibilités de chacun, les prochaines réunions se dérouleront les lundis.  
La prochaine réunion aura lieu le 19 juin à 18h à la salle de Kerlaran.

Fin de séance : 20h42

La Secrétaire  
Lucie Molina



Le Président  
Didier Sans

